

MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N.Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet, N. Curtet, L. Derhy, H.Fayard, M. Fayot, D. Nguyen S. Larose-Julien, F.Roucayrol,

Absents Y.Dhomont, F. Redaud, G. Halle,

Pouvoirs : F. Redaud à D. Nguyen, Y.Dhomont à R. Breassier, G. Halle a N. Garampon,

M. le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :
Convention de passage de canalisation électrique et pose d'un transformateur HTA/BT au lieu-dit la Goutte
Accord de l'assemblée

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier Compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2020 est approuvé.

3. Election des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

M. le Maire rappelle que les cinq délégués titulaires et les trois délégués suppléants doivent être élus ce soir en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

Une liste a été remise à M. le Maire. Après avoir fait l'appel des conseillers présents, et précisé que les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent pas prendre part au vote, les scrutateurs sont désignés afin de procéder au scrutin.

Sont élus les membres de la liste Mionnay liste 1 :

- Délégués titulaires : M. ROUCAYROL Fabrice, Mme GARAMPON Noémie, M. BURDET Jérôme, Nadine CURTET, René BREASSIER,
- Délégués suppléants : Mme FLEURY Emilie, Thierry JOUBERT, Caroline LOUBIERE

M. le Maire propose une interruption de séance afin de transmettre les procès-verbaux de l'élection en Préfecture.

Reprise de la séance

4. Assainissement. Traitement des Boues. Covid 19. Demande de subvention Agence de l'Eau

M. Bourdin informe que dans le contexte du COVID-19, l'épandage des boues de station d'épuration a été réglementé. L'agence de l'eau a décidé de mesures d'urgence exceptionnelles en faveur des maîtres d'ouvrage de station de traitement des eaux usées produisant des boues non hygiénisées et astreints à trouver un débouché alternatif à l'épandage direct.

Une aide financière forfaitaire et unique pourra ainsi être versée en 2020 par Station de Traitement des Eaux Usées concernée en vue de soutenir les frais de traitement, de transport et de suivi analytique liés à la gestion des boues potentiellement contaminées et ne pouvant être épandues dans les conditions habituelles.

M. Bourdin précise qu'actuellement le silo à Boues est rempli à 1/3, mais au vu du contexte, il convient de le vider.

M. Nguyen demande si ce procédé de traitement à la chaux est déjà fait ailleurs ?

JL Bourdin lui précise que oui, en remontant le PH à 12 les virus ne survivent pas. Des tests sur le covid 19 sont actuellement en cours.

M. Bourdin propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande d'aide pour le traitement des boues suite au covid 19.

Après délibération, le conseil municipal 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Sollicite l'agence de l'eau pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle pour la gestion des boues d'assainissement domestique et assimilé domestique non-hygiénisée dans le contexte du covid 19.
- Autorise M. Le Maire à déposer le dossier d'aide financière.

5. Décision modificative. Assainissement

M. Bourdin présente la décision modificative faisant suite à la nécessité d'hygiénisation des boues par ajout de lait de chaux dans le contexte COVID 19. Un ajustement des dépenses de fonctionnement et des dépenses et recettes et d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif de l'Assainissement 2020 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF 618 : Divers : analyses et tests d'hygiénisation des boues		40 000,00 €		
TOTAL DF 011 : Charges à caractère général		40 000,00 €		
DF-023 : Virement à la section d'investissement	40 000,00 €			
TOTAL DF 023 : Virement à la section d'investissement	40 000,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	0	0		
INVESTISSEMENT				
DI- 014 2315 : Extension de réseaux platiers/salle polyvalente	40 000,00 €			
TOTAL DI 2315 : Extension de réseaux platiers/salle polyvalente	40 000,00 €			
RI-021 : Virement de la section de Fonctionnement			40 000,00 €	
TOTAL RI 023 : Virement de la section de Fonctionnement			40 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	0		0	
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

6. Aménagement Voirie RD 1083 Sud. Choix entreprise

M. Bourdin rappelle les travaux d'aménagement voirie sécurité prévu sur la RD 1083 au sud du village liés à l'aménagement par la société Ytem de la parcelle AE 41 pour la réalisation d'un lotissement.

Il rappelle que cet aménagement sera financé à hauteur de 80 % du montant des équipements publics par la société Ytem dans le cadre du projet urbain partenarial.

Le coût des travaux a été estimé à 213 333,30 €HT par le cabinet SEDic maître d'œuvre de l'opération.

M. Bourdin précise que dans ce cadre une consultation a été lancée et quatre entreprises ont répondu. Une négociation a été engagée avec trois entreprises.

Après retour et analyse définitive par notre maître d'œuvre, M. Bourdin propose de retenir l'offre de l'entreprise Roger Martin d'un montant de 205 106,91 € HT soit 246 128, 29 € TTC qui fera l'objet d'une mise au point avant signature.

Après délibération, le conseil municipal approuve le marché de l'entreprise Roger Martin pour l'aménagement de la RD 1083 sud d'un montant de 205 106,91 € HT soit 246 128,29 € TTC et autorise M. le Maire à le signer.

7. Mission de maîtrise d'œuvre aménagement RD 1083 Sud. Forfait définitif des honoraires. Avenant N°2

M. Bourdin rappelle le marché de maîtrise d'œuvre et l'avenant N°1 signé avec la société SEDic pour l'aménagement sécurité voirie sur la RD 1083 au sud du village en lien avec le programme immobilier dont les premières maisons sont en cours de construction.

Il précise que suite à l'établissement du projet définitif d'aménagement voirie il convient de fixer les honoraires du maître d'œuvre. M. Bourdin ajoute que le projet d'aménagement voirie a été adapté afin de créer quelques places de stationnement le long du RD 1083.

Dans ce cadre, il convient de signer un avenant au marché d'un montant de 4 750 € HT au vu des missions complémentaires réalisées.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant N°2 à intervenir avec la société SEDic,
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant d'un montant de 4 750 € HT portant le marché global à 16 900 € HT soit 20 280 € TTC.

8. Marché forain – convention d'occupation du domaine public dégrèvement covid 19

VU la délibération DE-20151211-09-7.1 du 16 décembre 2015 fixant les tarifs pour l'occupation du domaine public redevance camions pizzas – crêpes,

VU la délibération DE-20121109-04/7.2.2 du 9 novembre 2012 relative à la fixation des tarifs pour le marché,

La Commune de Mionnay a été saisie de plusieurs demandes d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public par des marchands forains et ayant subi un préjudice à la suite de la crise sanitaire. Il est proposé de réduire le montant du droit de place en proportion du nombre de jours d'interdiction de stationnement, soit durant la période du 18 mars 2020 au 10 mai 2020 pour les pizzerias et crêpiers et du 24 mars au 19 mai 2020 pour le marché forain, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

NOM	NOMBRE DE METRE / tarif	MONTANT DE REDEVANCE	NOMBRE DE JOURS / MOIS	MONTANT DE DEGREVEMENT
BACART Cédric (vente pizzas)		15 €.00 / mois	2 mois	30 €
BALLAY David (vente pizzas)		15 €.00 / mois	2 mois	30 €
RAMARE Philippe (vente crêpes)		15.00 € / mois	2 mois	30 €
Au Plateau gourmand	8 m x 0.60 € 0.5 € (électricité) x 9 mardis	43.20 € 4.50 €	9 mardis	47.70 €
Terroir et Tradition	5 m x 0.60 € 0.5 € (électricité) x 9 mardis	27. 00 € 4.50 €	9 mardis	31.50 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à réduire le montant du droit de place pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à réduire le montant du droit de place pour l'année 2020, tel que spécifié ci-dessus.

9. Covid 19. Ecole. Pôle Enfance. Restaurant scolaire. Autorisation de signature donnée à M. le Maire pour la rentrée scolaire 2020/2021

Mme Garampon rappelle le contexte Covid 19 pour lequel plusieurs adaptations ont dû être faites depuis le mois de mars, avenant au marché de restauration scolaire, convention avec l'éducation nationale pour la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire.

Elle précise que conformément à la délibération du 12 juin 2020, un avenant N°2 pour la restauration scolaire a été signé afin d'adapter les prestations à la reprise quasi-totale de l'école dans un nouveau contexte de désinfection et de mesures barrières, avec un prix du repas ramené à 5.67 € au lieu de 7.12 € dans la cadre du 1^{er} avenant.

Aussi, Mme Garampon précise qu'afin de préparer la rentrée scolaire 2020 dont le contexte sanitaire est encore incertain, la commission scolaire propose d'autoriser M. le Maire à signer les avenants, conventions ou documents nécessaires pour l'adaptation des prestations liées à l'école, au pôle enfance, au restaurant scolaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne son accord de principe pour autoriser M. le Maire à signer les avenants, conventions ou documents nécessaires pour l'adaptation des prestations liées à l'école, au pôle enfance, au restaurant scolaire.
- Précise que ces modifications seront présentées a posteriori au conseil municipal.

10. Assainissement. Bilan annuel 2019

M. le Maire précise que ce point est retiré de l'ordre du jour.

11. Participation aux frais de séjours en centres aérés 2020

M. le Maire rappelle à l'assemblée les décisions des années précédentes concernant la participation de la commune aux frais de séjours des enfants de Mionnay en centres aérés à la journée dans les centres agréés environnants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 2,30 € par jour et par enfant la participation de la commune aux frais d'inscription en centre aéré durant les mois de juillet et août 2020 ;

12. Aide aux vacances du personnel communal 2020

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'aide financière que la commune peut apporter à ses employés pour les vacances de leurs enfants. La délibération du 10 mai 2019 qui fixait ainsi les montants maximums pouvant être alloués à une même famille : 1 enfant concerné dans la famille 180 €, 2 enfants concernés 220 €, 3 enfants concernés 270 €.

Ces sommes sont allouées sur la base des tarifs journaliers communiqués par M. le Préfet, et sur la base de la dépense réelle restant à la charge des parents.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de définir pour l'année 2020 les conditions d'octroi des aides aux vacances, à savoir, au maximum :

- pour 1 enfant 180 €
- pour 2 enfants 220 €
- pour 3 enfants 270 €

13. Elections des délégués dans les organismes extérieurs SIEA

M. le Maire expose à l'assemblée que le mandat des délégués aux divers Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels adhère la commune, a pris fin du fait du renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections du 15 mars 2020.

Il rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'élire ses délégués.

JL Bourdin précise les compétences du SIEA : électricité, éclairage public, géoportail, fibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Henri Cormoreche en tant que délégué au S.I.E.A.
- Jean Luc Bourdin en tant que délégué au S.I.E.A.
- Hugues Fayard en tant que délégué suppléant au S.I.E.A.

14. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs SEMCODA

M. le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 264 actions.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée se réunira pour désigner parmi les délégués de communes actionnaires cinq administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

Le délégué devra présenter au moins une fois par an au conseil municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.

Il informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne Caroline LOUBIERE comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA. En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.

- Accepte en étant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires.
- Désigne Caroline LOUBIERE comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires. En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire.

15. Elections des délégués dans les organismes extérieurs EPFL

M le Maire expose à l'assemblée que le mandat des délégués aux divers Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels adhère la commune, a pris fin du fait du renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections du 15 mars 2020.

Il rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal d'élire ses délégués.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne pour le représenter :

Délégué titulaire : T. Joubert

16. Elections des délégués dans les organismes extérieurs Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône

M. le Maire précise qu'il convient d'élire les délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable Bresse-Dombes-Saône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- T. Joubert en tant que délégué au S.I.E.P.
- R. Breassier en tant que délégué au S.I.E.P.
- S. Larose Julien en tant que délégué suppléant au S.I.E.P.
- E. Fleury en tant que délégué suppléant au S.I.E.P.

17. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs Association foncière du marais des Echets

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le mandat des membres du bureau de l'association foncière du marais des Echets a expiré.

Il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne pour siéger au sein du bureau de l'association foncière du marais des Echets :

- M. Henri CORMORECHE
- M. Patrice GIRARD

18. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs : Syndicat d'aménagement et d'entretien du ruisseau des Echets

En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien du Ruisseau des Echets et du Ravin des Profondières, le Conseil doit élire 2 délégués.

Après délibération, le conseil municipal désigne comme délégués au Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien du Ruisseau des Echets et du Ravin des Profondières :

- Henri CORMORECHE
- Patrice GIRARD

Départ de L. Derhy

19. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire précise au Conseil que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi, il convient à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuable en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal propose les candidats suivants pour siéger à la commission communale des impôts directs.

LISTE DES CANDIDATS PRESENTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	Me	GARAMPON	Noémie
2	M.	BOURDIN	Jean Luc
3	M.	FORET	Gérard
4	M.	DEVRIEUX	Jean-Paul
5	M.	BAILLY	Pierre
6	M.	POLLET	Marcel
7	Me	BLOUZARD	Marie-Hélène
8	M.	VERDIER	Gérard
9	M.	PLANTIER	Jacques
10	M.	GIRARD	Patrice
11	Me	FAYOT	Agnès
12	M.	DUCOTE	Vincent
13	M.	LAPALU	Thierry
14	M.	ROSEE	Claude
15	M.	MORAND	Michel

16	M.	BODIN	Maurice
17	M.	PRENAT	Michel
18	M.	SIMONETTA	Gérard
19	M.	CREUILLENET	Daniel
20	M.	BREASSIER	René
21	M.	SANNIER	Alain
22	M.	LEBRAT	Yves
23	M.	VENNE	Laurent
24	M.	SIMON	Bernard
25	M.	MATHIEU	Thérèse
26	M.	HADJADJ	Jacques
27	M.	BONNET	Robert
28	M.	GROBON	Bernard
29	Me	PICHOUD	Catherine
30	Me	BLONDET	Françoise
31	M.	DHOMONT	Yves
32	M;	REY	Alain

20. Convention Formation SST avec le CNEPT

M. le Maire informe le conseil que deux formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST), une formation initiale et un recyclage devraient avoir lieu cette année.

Ces formations pourraient avoir lieu avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) dans le cadre de la cotisation prélevée sur les salaires.

Seul le cas d'une annulation tardive sera l'objet d'une facturation à la commune.
Pour ce faire, il convient de signer avec le CNFPT une convention.

Après délibération, le conseil municipal approuve les conventions de formation SST et autorise M. le Maire à les signer ainsi que tout document nécessaire relatif à des actions de formation SST formation initiale et recyclage,

21. Convention passage de canalisation Electrique et pose d'un transformateur HTA/BT lieu-lit la Goutte

M. le Maire informe le conseil que des travaux de passage de canalisations électriques en souterrain et que la pose d'un poste de distribution HTA/BT sont programmés par la Régie Services Energie (RSE) sur les terrains cadastrés ZO 58-59 au lieu-dit la Goutte

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec le propriétaire des terrains cadastrés ZO 58-59.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention visant au passage de canalisations électriques et la pose d'un poste de distribution HTA/BT sur les parcelles cadastrées ZO 58 – 59.
- Autorise M. le Maire à signer avec le propriétaire des terrains cadastrés ZO 58-59 des conventions ainsi que tout document nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

22. Décisions

M. le Maire informe le conseil des non-préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner suivante : DIA N°13 parcelle AD 258, DIA N°14 parcelle AA 146, DIA N°15 parcelle AE 283, DIA N°16 parcelle AD 266.

23. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin donne compte rendu de la commission environnement avec le service environnement de la CCCD. Il a été demandé de décaler dans la matinée la collecte des déchets, et de collecter les bacs jaunes et les bacs noirs sur deux jours différents. Une information sera faite aux habitants qui n'ont pas encore de containers pour la redevance incitative. M. Bourdin précise que des bacs plus petits sont également disponibles à la CCCD.
- JL Bourdin informe le conseil municipal du contre-temps pour la mise en place du compteur électrique à la salle polyvalente et de la solution trouvée sur le terrain.
- JL Bourdin précise que le devis du skate Park va être signé dans les prochains jours. Les enrobés vont être réalisés le vendredi 24 juillet.
- C. Loubière pour le CCAS informe le conseil des dates retenues pour le repas des aînés le mercredi 20 janvier 2021, et pour le Théâtre le 21 février 2021 à 14h30.
- C. Loubière présente le projet de la commission culture d'une animation pour les journées du patrimoine.
- C. Loubière informe le conseil des projets de la commission intergénérationnelle : partenariat avec lire et faire lire, semaine bleue, réveillon solidaire pour 2021.

- T. Joubert pour la commission bâtiment informe le conseil des réflexions de la commission sur les vestiaires du foot. L'idée de louer provisoirement des bâtiments modulaires a été abandonnée. De plus, la construction en dure est également écartée au vu du délai de mise en œuvre. C'est donc une solution de bâtiments modulaires pérenne qui est retenue. Les élus ont organisé une visite chez un fournisseur, afin de se rendre compte des possibilités.
E. Fleury demande si la solution temporaire est écartée définitivement. T. Joubert le lui confirme au vu de ces éléments. Un permis de construire valant démolition devra être déposé.
R. Breassier précise que le coût des modules vus est de 2900 €/m², mais avec un budget de 2000 €/m² le besoin pour la commune devrait être couvert.
JL Bourdin rappelle le budget disponible de 550 000 € pour l'aménagement du pôle sportif. Au vu de ces éléments 200 000 € serait à prévoir pour les vestiaires du foot sur cette enveloppe.
- T. Joubert pour la commission marché précise qu'une réunion aura lieu avec les forains début septembre afin d'évoquer avec eux les problématiques de fréquentation.
- H. Fayard pour la commission informatique indique que des réunions de travail ont eu lieu avec la société qui gère le parc informatique communal, COM6 et avec la société MG fil pour la préparation du marché de téléphonie. M. Nguyen ajoute que le passage à la téléphonie IP est souhaité.
- N. Garampon pour la commission Ecole informe le conseil du départ de Mme Russier directrice actuelle de l'école, pour un congés de formation.
- N. Garampon pour la commission médiathèque précise que le règlement de la médiathèque sera revu en septembre.
- E. Fleury pour la commission association précise que les plannings d'utilisation des salles ont été revus avec la nouvelle salle polyvalente.
- M. Nguyen pour la commission sécurité précise qu'une dalle vers l'étang de Polleteins bouge, il faut la fixer. De plus, il conviendrait d'équiper l'école d'un visiophone.
- F. Roucayrol précise que les festivités du Poussey auront lieu le 5/09. L'apéritif suivant la cérémonie sera servi à la ferme du Poussey. M. Nguyen gèrera la sono et M. Tronche interviendra.
- E. Fleury précise que le forum des associations aura également lieu le 5/09 de 13 heures à 17 heures. Il sera suivi d'un moment convivial avec les associations projet de tournoi de pétanque et de barbecue.

24. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil que notre assureur a signé un protocole d'accord définitif suite à l'accident de vélo au golf.
- M. le Maire donne connaissance au conseil qu'un nouveau prêtre officiera sur la commune à compter du 01/09/2020.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'un temps convivial est prévu le vendredi 25 septembre à 18h30 pour une rencontre agents - élus et départ d'un agent.
- M. le Maire précise qu'une réunion publique est programmée le 16/10 à 20h30 en salle de motricité.
- M. le Maire félicite la commission fleurissement pour le fleurissement d'été.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h25

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

